



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 10 juin 2025

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 28 mai et le 10 juin 2025 :

### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Etroussat (03)
- Aménagement du secteur Chevalement et d'un lotissement à destination d'activités économiques sur la commune de Susville (38)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Val-d'Arc (73)
- Régularisation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Grand-Bornand (74)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Étoile-sur-Rhône (26)
- Implantation d'un parc photovoltaïque aux lieux-dits « Les Poiriers », « La Goutte Charnay », « La Bruyère Charbon » et « Château Renard » sur la commune de Diou (03)
- Construction et exploitation du crématorium de la communauté de communes du Puy-en-Velay, sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43)
- Réaménagement des quais de la rive droite du Rhône à Lyon (69) - (2e avis)
- Implantation d'une centrale photovoltaïque flottante à Lescheroux (01)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilité (PLUiHM) de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération (74)

### **Service presse IGEDD / MRAe**

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

- Parc photovoltaïque au sol sur les communes de Bayet et Saint-Didier-la-Forêt (03)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>